SERRURERIE
POMMIER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Serrurerie Pommier – Artisan Serrurier Dépanneur

1. Enregistrement de la commande

La commande est réputée enregistrée dès :

- la signature du devis ou du bon d'intervention,

- ou, en cas d'urgence, l'accord oral du client.

En cas de désistement du client après acceptation, l'acompte éventuellement versé reste acquis à l'entreprise.

2. Devis et validité

- Tout devis est valable 30 jours à compter de son émission.

- Les tarifs sont établis pour une réalisation complète des travaux.

- Toute modification demandée par le client fera l'objet d'un devis complémentaire.

3. Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont donnés à titre indicatif. Aucun retard ne pourra donner lieu à pénalités, indemnités ou annulation de commande.

4. Taux de TVA

- Les travaux éligibles peuvent bénéficier du taux réduit de 10 %, sous réserve que le client fournisse l'attestation réglementaire dûment complétée avant le début des travaux.

- En l'absence d'attestation, la TVA de 20 % sera appliquée.

5. Paiement

- Les factures sont payables comptant, dès réception, sans escompte.

- Moyens de paiement acceptés :

• Espèces (dans la limite légale de 1 000 €),

• Virement bancaire,

• Chèque uniquement pour les professionnels ou sur accord préalable de l'entreprise.

Les matériels restent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement intégral (loi n°80-335 du 12 mai 1980).

En cas de retard de paiement, il sera appliqué :

- des intérêts de retard au taux légal majoré de 50 %,

- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €,

- et, à titre de clause pénale, une indemnité supplémentaire de 15 % des sommes dues.

6. Garanties

- Conformément à la loi, les pièces et matériels fournis par l'entreprise bénéficient d'une garantie légale de 2 ans (conformité et vices cachés).

- La garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise utilisation, défaut d'entretien, intervention d'un tiers, vandalisme, intempéries ou non-paiement.

- Les piles et batteries sont exclues de la garantie.

7. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours à compter de la mise en service du matériel ou de l'intervention.

Le client doit permettre à l'entreprise de constater et, si nécessaire, de réparer les défauts. L'intervention d'un tiers non autorisé exclut la garantie.

8. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services de dépannage et d'entretien réalisées en urgence, à la demande expresse du client.

En dehors de ces cas d'urgence, et uniquement pour les contrats signés hors établissement, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

9. Force majeure

L'entreprise ne peut être tenue responsable en cas d'impossibilité d'exécuter la prestation pour cause de force majeure (intempéries, sinistre, grève, etc.).

10. Médiation et litiges

En cas de litige, le client consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Perpignan pourra être saisi, compétent pour connaître du différend.

✂■

✂■

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

■■ Le présent formulaire n'est pas applicable en cas d'intervention de dépannage d'urgence demandée expressément par le client.

À l'attention de : Serrurerie Pommier

Adresse : 5 chemin des Salins – 66250 Saint-Laurent-de-la-Salanque

SIRET : 849 043 948 00033

Téléphone : 06 46 07 22 58

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Commandée le :

Numéro du devis :

Nom du client :

Adresse du client :

Adresse d’intervention :

Date :

Signature du client :